

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE  
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

**Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST  
Secrétariat : Place du Mail – BP 27 – 23400 BOURGANEUF**

**Délibération n° 2006/02/04**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE  
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

**SEANCE DU 15 FEVRIER 2006**

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération

**49**

**49**

**33**

**DATE DE LA CONVOCATION**

**03 Février 2006**

L'an deux mille six, le 15 février, à dix huit heures, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Soubrebost, sur la convocation en date du 03 février 2006, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ETAIENT PRESENTS :**

**MM JOUHAUD, BOSDEVIGIE, COULON, MAYNE, MICHAUD, CHEZEAUD, CHAUSSADE, MEUNIER, GUILLAUMOT, PETIT, SCAFONE, PAMIES, LE CALVEZ, COUSSEIROUX, DEMARGNE, MEYER, CALOMINE, BARLET, POULIER**

**Mmes MAKOWIAK, MAZIERE, CONCHON, JOUANNETAUD, GRIZON, LAROUDIE, BETTON, BEYLE**

**Suppléants : MM FAURILLON, CAGNARD**

**Suppléantes : Mmes BOURDERIAU, COUTABLE, COULAUD, DUMEYNIÉ**

**Excusés : MM. SIMON CHAUTEMPS, GUILBOT, BOUEYRE, CHOMETTE, SARTOUX, FLOIRAT, BAUDRON, MORE, JAMILLOUX, PAROT**

**Mme LEMEIGNAN**

**OBJET : Location d'un local au 6 rue de Verdun pour installer la future structure de l'office de tourisme intercommunal**

Le Président rappelle que la communauté de communes travaille à la mise en place d'un office de tourisme intercommunal.

Un projet de convention d'objectifs permet de déterminer précisément les missions d'intérêt communautaire que la communauté de communes entend confier à l'office, notamment en terme d'accueil, d'information du public et de promotion du territoire.

La mise en place de la future structure implique de pouvoir disposer d'un lieu, facilement identifiable et accessible au public, pour l'exercice de ces missions.

Aussi, le Président, propose au conseil que la communauté de communes puisse louer un local, situé au 6 rue de Verdun, propriété de Madame BROUSSE et disponible à compter du 1<sup>er</sup> mars 2006.

La location concernerait deux niveaux de l'immeuble (rez-de-chaussée et premier étage), soit une surface de 120 m<sup>2</sup>.

Le prix de location, reste à ce jour à proposer par Mme BROUSSE. Il serait compris entre 250 et 500 € par mois, hors charges (électricité, eau).

La communauté de communes mettrait à disposition ce local à la structure porteuse de l'office de tourisme intercommunal et pourrait, pendant 6 mois, assurer la location et les charges annexes. L'objectif est ensuite que la structure porteuse de l'office de tourisme intercommunal devienne locataire et assure les loyers et charges lui incombant, une fois qu'elle disposera de ressources financières nécessaires à son bon fonctionnement.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Autorise le Président à signer un bail avec Mme BROUSSE, pour la location de deux niveaux de l'immeuble sis au 6 rue de Verdun à Bourgneuf.
- Dit que le loyer mensuel, hors charges, sera compris entre 250 et 500 €.
- Autorise le Président signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,  
A Bourgneuf, le 16 février 2006  
Pour copie conforme  
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD